



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250416-ARR2025_22CB-AR

SLOW

**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N°22/2025 CB**

**ARRETE MUNICIPAL
ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME MARIE-CHRISTINE DAYVE**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,
Vu la délibération n°2020/065 fixant le nombre d'adjoints réglementaires, d'adjoints spéciaux et conseillers municipaux délégués rendue exécutoire le 26 mai 2020 et la délibération n°2020/066 portant élection de ces adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, rendue exécutoire le 26 mai 2020,

Considérant que Madame Marie-Christine DAYVE apparaît en qualité de première adjointe au Maire dans la délibération susmentionnée,

Considérant que Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire, est absent du territoire communal du dimanche 20 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus,

Considérant que malgré son absence du territoire communal, Monsieur Jean-Marc PEILLEX pourrait être amené à signer des documents officiels depuis l'étranger en sa qualité de Maire de Saint-Gervais les Bains,

ARRETE :

Article 1^{er}

Pendant l'absence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire, du dimanche 20 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus, Madame Marie-Christine DAYVE, Première Adjointe au Maire, est autorisée à signer tous les documents communaux en lieu et place de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire, à l'exception de tous les documents budgétaires, mandats de paiement et titres de recette, relatifs à la Régie de l'Office de Tourisme, et de tous les documents budgétaires des budgets Ville, Eau, Assainissement, et Transport.

La signature de Madame Marie-Christine DAYVE devra être précédée de la formule suivante : « par délégation de Monsieur le Maire ».

Article 2

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Gervais et Madame le Comptable Public de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains

Le 16 avril 2025

Le Maire,

conseiller départemental

Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 16 avril 2025
Notifié à l'adjoint au Maire le 16 avril 2025
Mise en ligne le 16 avril 2025

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33